



CTPD DU 11/05/2010

CHALAND : RECHERCHE DESESPEREMENT SERVICE PUBLIC EN SECTEUR RURAL

Notre compte rendu du CTPD

Le procès verbal du CTPD du 27/11/2009 après quelques péripéties, a enfin été approuvé à l'unanimité .

EXAMEN DU REGLEMENT INTERIEUR TYPE du CTPD.

La présidente rappelle que ce règlement intérieur a été accepté par nos organisations syndicales nationales , après débat, les OS locales ont une approche quelque peu différente , le règlement est soumis au vote : **Favorable** administration et CFDT, **Abstention** CGT FO et SNUI.

LA CAMPAGNE D'IMPÔT SUR LE REVENU DE L'ANNEE 2010

Mobilisation des agents et chef de services, pour expliquer les nouveautés introduites par la loi de finances : saisir on ne sait quand les coordonnées bancaires, inciter l'usager à utiliser la télédéclaration qui entrainera la suppression d'emplois, et permettra à l'usager heureux de bénéficier d'un service public sans précédent .

Le volontarisme de l'affichage masque la réalité, les documents fournis par l'administration sont cruels, la comparaison des permanences en mairie entre 2009 et 2010 montre un différentiel de 17 communes en moins sur 2010 .

Pour notre Direction , le "chaland" (*selon l'expression surprenante de la présidente*) n'est que quantité négligeable :

Sont oubliés les chalands d'AIRE/ADOUR, GABARRET, ROQUEFORT , SORE, ST SEVER, LIT et MIXTE, LEON, PEYREHORADE, TARNOS, LABENNE, ST VINCENT de TYROSSE, MUGRON , POMAREZ, TARTAS, PONTONX, MIMIZAN PARENTIS en BORN.

Pour HAGETMAU, le chaland licencié bénéficie encore pour cette année de cette permanence l'an prochain cela sera moins sur, avec la fermeture du site industriel, l'intérêt économique sera moins probant.

Pour GABARRET, le chaland retraité, pourra joindre très facilement les SIP par téléphone s'il s'arme de patience, par internet si ses moyens financiers lui permettent d'être équipé etc ..
..... sans oublier peut être les signaux de fumée

Pour BISCARROSSE , CAPBRETON, ST MARTIN de SEIGNANX, SOUSTONS, le chaland friqué, qui lui est rentable, n'aura aucune difficulté pour utiliser le service public, puisque les permanences sont maintenues dans ces mairies.

A cela, s'ajoute de la part de notre présidente, une méconnaissance totale du travail effectué, puisqu'elle accorderait des délais de paiement à ce niveau. Bref l'administration a de plus en plus de mal à cacher ses dysfonctionnements dus pour la plupart aux suppressions d'emplois . Pendant ce temps là, les agents assurant l'accueil à DAX, MONT de MARSAN, ET MORCENX et tous ceux des postes comptables souffrent .

Pour les collègues des trésoreries assurant l'accueil et l'utilisateur même combat : pour le premier le référent unique et le second l'interlocuteur fiscal unique, il est unique au point d'entrée et multiple au niveau des répondants. Et ce n'est pas la courte formation au rabais dispensée il y a déjà quelque mois qui permettra de répondre aux diverses demandes surtout à effectif constant

Pour la CGT nous rejetons cette conception de service public au rabais et revendiquons les emplois nécessaires à son bon fonctionnement .

ADOPTION DES REGLES DE VIE DU SIP de MORCENX.

Les agents des services fusionnés (1 ex trésor et 28 ex CDI) ont approuvé à l'unanimité ce mode de vie . Comme d'habitude, les agents de la filière gestion publique ne bénéficieront pas des mêmes facilités d'horaire.

La parité administrative et la CFDT votent pour ce mode de vie, FO LE SNUI et LA CGT ne prennent pas part au vote

INFORMATIQUE BILAN 2009

Pas de problème tous les agents ont leur outil de travail, la seule information est que le renouvellement de matériel se fera de manière harmonisée tous les cinq ans maintenant pour les deux filières

QUESTION DIVERSES.

La situation des effectifs est critique dans notre département, de nombreux services et postes comptables travaillent à effectif tendu, le moindre congé maladie, absences diverses peuvent avoir des conséquences dramatiques dans la charge de travail assumée par les agents, créant davantage de stress et de surmenage pour ceux qui restent, la nécessité de créations d'emploi s'impose, seule l'action collective permettra comme sur beaucoup d'autres revendications d'imposer d'autre choix.

La CGT attire l'attention de la direction sur la situation d'un agent n'ayant pas obtenu le remboursement de ses frais de déplacement
L'administration arguant du fait que le remboursement ne sera effectif sans un ordre de mission

Nous conseillons à l'avenir aux collègues de ne quitter un service qu'avec un ordre de mission en poche sinon de ne pas quitter les services.

Les représentants CGT FINANCES PUBLIQUES au CTPD

Bernard DECORE Néré LASSALLE Luc LESTRADE, Armel PANERI